Les AFC assignent Gleeden en justice

Article rédigé par CNAFC, le 18 février 2015

La campagne publicitaire qui fait la promotion de Gleeden.com, « le premier site de rencontres pour personnes mariées » qui encourage l'adultère, suscite de plus en plus d'opposition.

Ainsi, après que de nombreuses voix se soient faites entendre dans la société civile, après que plusieurs municipalités (Sèvres, Versailles...) aient protesté contre la promotion de cette campagne publicitaire sur les transports en commun, des politiques de tous bords se font à présent l'écho des contestations et de l'indignation qu'elle suscite.

La fidélité, en effet, est inscrite dans le code civil comme constitutive du mariage.

De fait, les conséquences et la destructuration sociales — dramatiques pour les familles — qu'engendrent l'infidélité n'échappent à personne.

Est-il légal de faire ainsi publiquement la promotion de l'infidélité dans le cadre du mariage ?

Les AFC souhaitent donc désormais que la justice se prononce sur la légalité de la campagne « Gleeden » et du site correspondant, dont l'objet même est de faciliter l'adultère et de faire, à travers lui, la promotion publique de la duplicité, du mensonge et de la violation de la loi.

C'est pourquoi elles font délivrer à la société Black Divine, qui édite le site Gleeden.com, une assignation à comparaitre devant le Tribunal de Grande Instance de Paris.

Source: www.afc-france.org

En savoir plus:

Gleeden.com : le marché de l'adultère
